

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/09/2024

Référence
5-2

Objet de la délibération
Actualisation plan de financement pour travaux TF église St Trojan

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Date de la convocation
07/12/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Mention exécutoire
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 05/06/2024 Et publication ou notification du : 05/09/2024

L'an 2024 et le 04 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil sous la présidence de BRUCHON Jean-François, Maire

Présents : Mmes : DE LAMARRE Nathalie, POULY Nicole, ROUQUET Martine, LAGUERRE Sophie, LAGORCE Patricia, DEMAREST Frédérique, RICHARD Gaëlle, MM : BRUCHON Jean-François, CHARRUAU Michel, SADRY Pascal, FOUQUET Ludovic, TORCHEBOEUF Benoît,

Ont donné procuration : MARQUET Éric à M. BRUCHON Jean-François, CHAUMET Florian à Mme POULY Nicole

Absent : M. DION Christian

A été nommé(e) secrétaire : M. TORCHEBOEUF Benoît

ANNULE ET REMPLACE CELLE VISEE DE LA PREFECTURE LE 18/12/2023

OBJET : Actualisation du plan de financement pour les travaux de la tranche ferme de l'église Saint Trojan

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle étude complémentaire sur les décors peints a été sollicitée par le Maître d'œuvre.

Cette étude a révélé des décors peints de l'époque médiévale et ils devront être restaurés. Ce nouveau rapport a une incidence sur l'estimation financière de la tranche ferme et a modifié le montant de ce phasage.

Monsieur le Maire informe que les travaux de la tranche ferme ont également été modifiés, à savoir qu'ils porteront sur la restauration extérieure du chevet.

Monsieur le Maire rappelle également qu'une première demande de subventions a été sollicitée auprès des différents organismes sur l'ancien montant de la tranche ferme.

Le plan de financement devant être réactualisé, une demande complémentaire de subventions sera sollicitée.

Le coût prévisionnel global du projet s'élève à : 840 000,00 € H.T

Le coût prévisionnel de la tranche ferme s'élève à : 210 000,00 € H.T

Le plan prévisionnel s'établit comme suit :

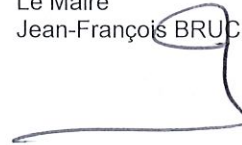
Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux de restauration extérieure du chevet	210 000 €		DRAC	63 000 €
			Région	42 000 €
			Département	42 000 €
			Sauvegarde de l'Art Français	21 000 €
			AUTOFINANCEMENT	42 000 €
Total	210 000 €		Total	210 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet – Restauration générale de l'église de Saint Trojan : travaux de restauration extérieure du chevet - tranche ferme, pour un montant de 210 000,00 € HT
- adopte le plan de financement actualisé ci-dessus
- sollicite les différents partenaires financeurs dans le cadre de leur dispositif respectif sur la restauration du patrimoine et des Monuments Historiques, pour un complément de subventions,
- charge Monsieur le Maire ou son représentant de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Maire
Jean-François BRUCHON



Délais et voies de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.